

Réponses obtenues lors de la consultation du public sur le projet d'arrêté relatif aux mesures de conditionnement aversif d'un ours brun

1

Sans opinion

- La cohabitation est indispensable
- Equilibre des territoires
- Biodiversité
- Espèce en haut de la chaîne alimentaire et de la chaîne des pyrénées...pas d'équivalent
- C beau un ours

2

Sans opinion

3

Sans opinion

4

Favorable

- Arrêt des prédatons sur les troupeaux
- Protection et sécurité des usagers de la montagne
- Maintien du pastoralisme et de l'entretien des territoires
- Comportement pas naturel et inhabituel de ces ours réintroduits
- Grand prédateur dangereux

5

Favorable

- au nom du bien être animal, ils attaquent trop nos troupeaux et tuent la profession agriculteur
- Une fois de plus, on s'est occupé d'une poignée de personnes de la capitale et pas des habitants
- ces bêtes crèvent la faim, elles n'ont pas la place dans nos montagnes
- est ce que le loup va cohabité avec l'ours?
- dommage pour ces ours, ils ont été déracinés de leur pays où ils vivaient correctement et en toute liberté!! ramenez les dans leurs pays

6

Favorable

- C'est une bonne chose. Le pastoralisme est en difficulté face à l'augmentation des grands prédateurs

7

Favorable

- Effarouchement par l'intermédiaire balle à blanc ou gomme cogne

8

Favorable

- Effaroucher l'ours pour l'éloigner des troupeaux permettrait à la fois aux ours de vivre en tranquillité et aux bergers de ne pas perdre de revenus leur permettant de vivre. Les deux parties Pro-ours et Anti-Ours seraient satisfaites.
- Protéger les ours en évitant la colère des bergers et des chasseurs car la colère étant mauvaise conseillère rien ne dit que personne ne tirera volontairement bientôt sur les ours

9

Favorable

- éviter que la situation, déjà tendue, dégénère encore plus avec les éleveurs, ce qui serait néfaste pour l'ours dans les Pyrénées.
- laisser un ours s'approcher régulièrement des zones habitées peut représenter un danger potentiel pour la population, in fine.

10

Favorable

- Il est devenu aujourd'hui, pour les personnes vivant et travaillant sur le territoire pyrénéen et pour les activités qui s'y développent, de mettre en œuvre une gestion suite à l'augmentation de la population de prédateurs qui créent des déséquilibres dans le fonctionnement de nos territoires et pourront entraîner à terme leur déclin.
- Oui pour le conditionnement aversif d'un ours "à problème" mais il reste fondamental de bien penser la façon et les moyens de le mettre en place. Il semble impensable d'éloigner un prédateur jugé dangereux d'une zone au détriment d'une autre, autrement un effarouchement organisé et à plusieurs niveaux afin de protéger les biens et les personnes de façon rigoureuse (réaction immédiate, forte car à la hauteur du risque qu'il représente et suffisamment longtemps pour qu'il ne recommence pas.
- Enfin, dans le cas de mesures de conditionnement, il est important de rappeler que Goiat a été réintroduit dans le cadre du programme Life en Catalogne sans pour autant qu'il n'y ait eu de consultation de la population côté français, les politiques Natura 2000 ne s'arrêtent pourtant pas aux frontières. Les départements français ne devraient alors pas avoir à en gérer les conséquences.

11

Favorable

- Il est essentiel de protéger les agriculteurs de la zone montagne qui sont des acteurs essentiels du maintien de la biodiversité dans ces zones rudes.

12

Favorable

- Il est indispensable de protéger les troupeaux, la santé et la sécurité des éleveurs ainsi que protéger tout utilisateur de l'espace pyrénéen.
- Article 1113 du code rural.
- Ne pas attendre sans agir l'irréparable
- Les attaques des ours appelés à devenir de plus en plus nombreux entraîneront une désertification de la montagne qui se traduira par une perte de biodiversité

13

Favorable

- Je suis favorable à la mise en place de mesures d'effarouchement pour les ours "à problème". Nos animaux montent actuellement en estive et comme depuis plusieurs étés, nous allons subir un stress quotidien.
- Bien qu'il soit totalement absurde de réintroduire des animaux pour ensuite les effaroucher, il est nécessaire d'agir pour préserver nos troupeaux. Les personnes qui travaillent sur ces territoires n'ont pas demandé ces réintroductions.
- Je pense qu'il est difficile de qualifier un ours "d'anormalement prédateur" et de ce fait de sous-entendre que les dégâts réalisés par les autres ours sont "normaux". Oui il est normal pour un ours de se nourrir, mais il n'est pas normal que l'Etat réintroduise des grands prédateurs dans des territoires où une partie de l'économie est liée au pastoralisme, et entraîne ainsi sa perte.
- Bien que ce soit aux agents de l'ONCFS de se charger de ces effarouchements (les éleveurs et bergers n'ont encore une fois rien demandé et ce n'est pas leur travail), il serait normal et nécessaire que les bergers aient l'autorisation de se défendre et de défendre leur troupeau. Malheureusement, il faudra attendre qu'il y ai un drame pour cela. Dans le Couserans (09) des bergers se retrouvent quotidiennement à quelques mètres d'ours, seuls, dans la brume..
- La procédure décrite dans les documents mis à disposition du public pour cette enquête est très longue et laborieuse. Le temps que tous les éléments soient rassemblés, l'ours en question aura eu le temps de décimer des troupeaux entiers et les bêtes seront redescendues d'estive depuis longtemps... Ne serait-il pas possible d'agir plus tôt?
- J'espère sincèrement qu'un jour l'Etat fera de réelles actions pour montrer à ces éleveurs et bergers Pyrénéens qu'il n'est pas contre eux, mais avec eux. Ces réintroductions coûtent énormément d'argent, et ces effarouchements vont rajouter des dépenses. Les bergers et éleveurs sont stressés et peuvent perdre le travail d'une vie du jour au lendemain (ours + loups qui arrivent)... Ce n'est pas vivable !

14

Favorable

- Je suis favorable à l'effarouchement des ours considérés comme les plus "dangereux" pour la sauvegarde de notre patrimoine et de nos métiers d'éleveur et berger. Bien que cela ne soit pas suffisant dans les conditions proposées, et au vu de la situation, cela représente tout de même une petite avancée.

15

Favorable

- Je suis favorable à l'effarouchement des ours considérés comme les plus agressifs. Cela reste cependant insuffisant. Nos troupeaux, mais aussi nos bergers sont en grand danger et ils devraient être en droit de se défendre et de défendre nos bêtes.

16

Favorable

- Je suis pour les mesures de conditionnement aversif d'un ours brun. C'est un être vivant capable d'apprendre. Aux Etats-Unis, le Chien d'ours de Carélie est utilisé dans des actions de reconditionnement de la crainte de l'homme chez l'ours. L'ours problématique est capturé puis relocalisé. Avant d'être relâché, les chiens aboient agressivement sur lui et les agents forestiers tirent sur le côté des balles à blanc afin de l'effrayer. La méthode est non-létal et efficace.

17

Favorable

- L'ours Goiat relève de la responsabilité des gouvernements Espagnol et Catalan: il a été réintroduit dans le cadre du projet européen Life, mais sans consultation des habitants concernés en France, sa réintroduction est illégale. Il appartient aux espagnols de gérer leur ours, dans leurs frontières, comme bon leur semble, et à défaut, en cas de présence sur le sol français, au vu de sa dangerosité pour les troupeaux, l'élimination physique est nécessaire.
- Le conditionnement aversif de Goiat n'a de sens sur le territoire français, que s'il est mis en place avec suffisamment de force pour être efficace, (a minima balles caoutchouc), associant la présence humaine et les troupeaux à une douleur physique, et de manière généralisée sur toutes les estives de la chaîne où l'ours pourrait de rendre.
- La gestion de l'effarouchement a l'échelle d'un département n'est pas pertinente.
- Le recours à des mesures de conditionnements aversif à plusieurs niveaux de force (signaux lumineux et sonores, avant le tir à balles caoutchouc) risque d'avoir un effet contre productif car en n'associant pas la douleur pour le prédateur et présence humaine, le protocole aura pour effet de renforcer l'ours dans sa volonté de prédation et de contournement des mesures prises pour protéger les troupeaux (cf expérience acquise depuis 25 ans dans les Alpes avec le loup)

18

Favorable

- La cohabitation entre les ours et le pastoralisme n'est pas possible, ne l'a jamais été, ne le sera jamais
- Il est idéal que le gouvernement prenne des mesures radicales pour protéger les troupeaux et le pastoralisme comme la loi 1113 l'y oblige
- Le pastoralisme est d'intérêt général et la présence des ours sur le massif nuit au multi usage de la montagne qui en découle
- Une présence de chien de protection dans les montagne entraîne des problèmes de cohabitation avec les randonneurs

19

Favorable

- Laisser libre l'ours de vivre et occuper son territoire
- Permettre aux éleveurs de continuer à monter leurs bêtes dans les estives sans avoir trop de préoccupation et d'inquiétude sur le danger encouru par leurs troupeaux vis à vis des prédateurs
- Pouvoir avoir une cohabitation naturelle entre le pastoralisme et la faune sauvage

20

Favorable

- L'attractivité de la montagne ariégeoise n'est pas le fait de l'ours mais de la longue tradition de pastoralisme qui a façonné ce paysage et continue tant bien que mal à lui donner cette ouverture et cette accessibilité que la présence de l'ours condamne à une échéance de quelques décennies. Je note aussi que l'ours en question a été lâché et voulu par les Catalans et qu'il n'y a aucune raison pour que nous supportions ses exactions.

21

Favorable

- le but étant d'empêcher que l'ours s'approche des troupeaux en général et des habitations en particulier . L'animal sera plus réticent à revenir sur un site où il a été effarouché.

22

Favorable

- Le pastoralisme et les paysans doivent pouvoir vivre de leur travail. Pour moi il n'y a pas de place pour l'ours dans les estives.
- Les bergers doivent pouvoir vivre de leur travail c'est pourquoi il n'y a pas de place pour l'ours dans les estives.

23

Favorable

- Les ours réintroduits en Espagne sans concertation préalable des populations vivant sur le versant nord des Pyrénées l'ont été de en vertu de quelques arrangements avec les textes officiels.
- Les troupeaux doivent être protégés de toute agression. Les premiers bilans relatifs aux mesures préconisées par les associations participant à la réintroduction démontrent quelles sont globalement inefficaces. L'effarouchement est un moindre mal.

24

Favorable

- L'Ours Goiat est décrit par l'ONCFS comme anormalement prédateur. Le POP est la seule réponse possible à ces comportements déviants que l'on ne doit pas risquer de pérenniser.
- L'acceptation sociale est un des facteurs primordiaux pour la conservation de l'espèce. Dans les Pyrénées, étant donné la densité de population et la fréquentation touristique, il est important de "contrôler" un minimum les activités des ours, afin de prévenir les accidents. Il est important que le POP soit rodé et donc régulièrement appliqué pour l'entraînement des agents ONCFS.
- Aucun risque léthal pour l'ours Goiat. On est bien dans une démarche de conditionnement et de "vivre avec".

25

Favorable

- Ne pas empêcher l'ours de vivre, de même pour les éleveurs.
- Partager les territoires, sans mettre en danger la vie de l'homme

26

Favorable

- Nos Pyrénées ne doivent pas mourir par la faute des ours

27

Favorable

- Oui dès que attaques répétées sur un troupeau

28

Favorable

- Oui mais Goiat doit être renvoyé en Espagne Car selon l'art 22 de la Directive Habitats qui indique l'obligation de consulter les populations concernées , or cela ne l'a pas été pas fait.
- Donc introduction hors-la-loi au sens strict
- Oui avec renvoi au pays concerné qui l'a voulu : l'Espagne
- Oui mais Goiat doit être renvoyé en Espagne ou en Catalogne

29

Favorable

- Oui mais Goiat DOIT être renvoyé en Espagne et ne pas en sortir, il a été réintroduit par l'UE dans le cadre d'un programme Life/Natura 2000. Art 22 de Directive Habitats indique obligation de consulter les populations concernées on ne l'a pas été alors que le programme précise bien que les deux versants sont concernés ("across the Pyrénées", "connectivity within the Natura 2000 network"). Introduction de fait illégale. Gouvernements espagnol et catalan l'ont voulu qu'ils le gardent.

30

Favorable

- Permettre la préservation des animaux en transhumances
- Limiter le contact hommes/plantigrades, limitant et préservant ces derniers d'un acte néfaste (piégé, poison ...)
- Permettre d'éloigner les ours des zones habitées
- Permettre de gérer les tensions entre pro et anti ours
- Création d'une zone « ours »

31

Favorable

- Pour éloigner l'ours des troupeaux, il est nécessaire de lui faire comprendre qu'il y a un réel risque pour lui à s'approcher des animaux, et pour les prédateurs la seule notion de risque est celle de la douleur, la blessure ou de la mort.
- Si les ours ne courent aucun danger en s'approchant des troupeaux, ils vont également devenir de plus en plus proches de l'homme et donc potentiellement de plus en plus dangereux. La crainte de l'homme n'est pas génétique chez l'ours mais liée aux pratiques de chasse ancestrales et transmises par les mères aux oursons. Aujourd'hui, les oursons ne sont plus éduqués dans cette crainte.

32

Favorable

- Pour être souvent aux EU , Parc du Yellowstone, je trouve que c'est la moins mauvaise solution!!!

33

Favorable

- Protection des humains contre des ours à problème ou agressif afin d'éviter les contacts
- Protection des troupeaux contre des ours à problème ou agressifs afin d'éviter les prédateurs

34

Favorable

- Protection des troupeaux
- Pastoralisme en danger
- Protéger les bergers

35

Favorable

- Puisque le procédé semble efficace autant l'utiliser avant que l'ours n'augmente ses habitudes de prédation et éventuellement d'accident envers quelqu'un ou lui même
- Tôt ou tard il y aura un incident grave étant donné qu'il semble imprégné par l'homme
- Parce qu'il finira par être éliminé d'une façon ou d'une autre
- Son comportement est devenu anormal
- Il n'est pas viable et si il en trouve un autre il l'entraînera dans ses errances

36

Favorable

- Risque pour les troupeaux
- permet de ne pas le tuer

37

Favorable

- Cela préviendrait les attaques d'un même individu

38

Favorable

- Si efficace ok mais pas très sympa pour les départements voisins. On ne fait que déplacer le problème....

39

Favorable

- Tenir éloigné les ours du périmètre pastoral
- Faire une zone de regroupement d'ours en plein centre ville de Paris
- Faire du concret avant qu'il arrive quelques choses de grave

40

Favorable

41

Favorable

42

Favorable

43

Favorable

44

Favorable

45

Favorable

46

Favorable

47

Favorable

48

Favorable

49

Favorable

50

Favorable

51

Défavorable

- Goiat n'est pas un ours à problème. Les prédatons qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées de nuit, alors que le troupeau était mal protégé (clôtures non-électrifiées, chiens de protection trop jeunes pour être efficaces ...)
- Contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familial. Les prédatons se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- La seule solution est la mise en place de moyens de protection efficaces. Donc nous n'acceptons pas l'effarouchement de cet ours. Ce serait un effarouchement inutile, inefficace, contre-productif et probablement illégal.
- Les moyens de protection correctement dimensionnés sont efficaces vis-à-vis de Goiat : la mise en place de clôtures électriques a suffi pour faire cesser toute prédation de Goiat sur ruchers. C'est également souligné par l'ONCFS dans son rapport 2017.
- L'éleveur de Ris n'avait pas eu de prédation jusqu'à la regrettable euthanasie de son chien de protection : ce qui montre qu'un chien expérimenté peut être efficace contre Goiat. On remarquera que les protections en place justifiant pour le préfet le conditionnement aversif de l'ours Goiat sont loin d'être à niveau : clôtures ou parcs non électrifiés, et chiens de protection en cours d'éducation.

52

Défavorable

- OUI, Goiat commet des prédatons, mais NON, contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familier. Les prédatons se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- la seule solution est la mise en place de moyens de protection efficaces. Donc NON, nous n'acceptons pas l'effarouchement de cet ours. Ce serait un effarouchement inutile, inefficace, contre-productif et probablement illégal.

53

Défavorable

- A plusieurs reprises, il a été constaté que la simple mise en place de moyens de protection de ruches ou de troupeaux suffit pour dissuader Goiat. C'est l'unique voie qui doit être utilisée. Les effarouchements décidés hors protocole ours à problèmes sont illégaux et surtout inefficaces et contre-productifs.
- Goiat n'est pas un ours à problèmes au sens du protocole
- toute intervention humaine sur un ours comporte un risque pour la survie de l'animal. L'ours est une des trois espèces de mammifères en danger critique d'extinction sur le territoire français
- cela n'incite pas les éleveurs à protéger leurs troupeaux ; vous envoyez des signaux négatifs au monde de l'élevage et nous programmez un avenir difficile concernant la cohabitation ours/troupeaux
- inutile, inefficace, contre-productif

54

Défavorable

- Armer des gens fanatisés contre l'ours? Dans le Haut Couserans le risque est trop grand de dérives. Et il y a suffisamment d'espace pour une cohabitation homme-ours raisonnable.
- L'ours a autant sa place dans les Pyrénées que le lion ou l'éléphant En Afrique

55

Défavorable

- Aux vues des mesures prises et contre lesquelles les associations doivent se battre en permanence , qu'il s'agisse de loups , d'ours ou d'oiseaux , de pêche ... il n'y a , dans ce pays , aucune volonté " dirigeante , je précise " de conservation de la biodiversité animale !
- Il n'y en a que pour les lobbies et le bulletin de vote !!!!
- A quand la compétence , l'honnêteté la prise de conscience ????
- Un rêve , sans doute ... voire une utopie !!!!!!!

56

Défavorable

- Avant de mettre en place le conditionnement aversif de l'ours Goiat je pense qu'il faudrait mettre en place des mesure de protection sur les troupeaux comme des clôtures ou parcs bien électrifiés, et chiens de protection Suffisant bien éduqués avec la présence humaine permanente, ce qui deja repousserais naturellement l'ours
- Il faut sauver cet espèce qui est nécessaire et fragile depuis qu'elle a disparue de notre écosystème

57

Défavorable

- Ayant fais une saison en tant que bergère a Sost en 2018 village classer z haut risque de prédation l'effarouchement ne sert a rien bien au contraire après un effarouchement il y a eu attaque sur le troupeaux garder 2jours après donc cela ne sert a rien!
- Des patous aux nombres de deux ne sont pas suffisant par contre on s'aperçoient qu'ils sont sensibles au clôture mais impossible de clôturer toutes les estive manque de moyens et de personnel

58

Défavorable

- Biodiversité.
- Ils sont à leur place.

59

Défavorable

- ça ne sert à rien et ce n'est pas constructif pour préparer la cohabitation entre l'homme et l'ours.
- pourquoi réintroduire des ours pour ensuite ne pas accepter leur incidence sur le secteur montagne.
- Ces effarouchements sont nuisibles.
- Construisons plutôt une vrais politique de partage de l'espace montagnard avec l'ours

60

Défavorable

- Ce projet est la porte ouverte à des débordements qu'annoncent déjà des associations du département officiellement opposées à l'ours
- Dangereux pour un animal protégé et nous essayons de faire revenir dans nos montagnes
- Il y a déjà eu des précédents malheureux pour le peu d'ours des Pyrénées, laissons les un peu en paix et que les bergers fassent leur travail ancestral de protection des troupeaux à l'aide de leurs chiens dressés pour ça

61

Défavorable

- Ces animaux sont une partie intégrale de notre patrimoine, ils doivent être laissés libre d'évoluer dans leur milieu naturel

62

Défavorable

- Ces mesures sont inadaptées, illégales et contre-productives. La seule solution est la mise en place de moyens de protection efficaces. Tout le monde le sait et le dit. L' ONCFS le confirme dans son dernier rapport. C'est pourquoi je n'accepte pas l'effarouchement de cet ours. Que les éleveurs s'impliquent plus dans leurs exploitations et se modernisent, que les pouvoirs publics fassent leur travail d'anticipation des situations et de prévention des conflits. Merci de votre attention.
- Nous devons veiller à la biodiversité et évoluer en permettant la cohabitation intelligente homme/animal. De nombreux pays y parviennent sans problèmes majeurs. Pourquoi pas la France ? Et nos engagements européens ? Et les conventions qui nous lient ? Et l'avenir que nous offrons à nos enfants ?

- Ces mesures sont aussi choquantes aux plans psychologiques, médiatiques et touristiques. "Belle" mise en valeur (très ratée) du Massif Pyrénéen. Il est temps d'agir positivement et de regarder vers ce qui est socialement acceptable aujourd'hui : le respect de l'Homme, de la Nature et des Animaux. Merci.
- Prévenir coûte moins cher que guérir. La médiation coûte moins cher que le conflit.

63

Défavorable

- c'est à nous de nous adapter ! eux ce sont des espèces en danger qui ont besoin d'un maximum de territoires, de gibiers et de non-intervention de l'Homme
- il suffit de protéger les troupeaux correctement et d'interdire la chasse dans ces départements pour qu'il trouve la paix et la sécurité dans les forêts assez giboyeuses

64

Défavorable

- C'est au berger de s'adapter, la protection de la biodiversité est une priorité

65

Défavorable

- Cet effarouchement conduira sans doute à une disparition. Encore une disparition d'espèce dont la France sera responsable ... le 3ème parti aux élections est écologique donc les mentalités évoluent et vont vers la protection de la nature
- Où est le véritable danger ?
- Et comment font les autres ? Ils déterminent ou cherchent des solutions ?
- Contre le lobby de la chasse qui n'a pas tous les pouvoirs
- Une évolution du métier pour éviter ce genre de dispositif ?

66

Défavorable

- Cet ours n'est pas un ours à problème, de simples mesures de bon sens (clôtures, chien de protection...) suffiraient à résoudre ce problème. La bio-diversité s'effondre, la faune sauvage disparaît, l'environnement est pollué ... voilà les véritables problèmes qui devraient inquiéter les autorités plutôt que les divagations d'un des derniers représentants de la faune pyrénéenne

67

Défavorable

- Cette autorisation s'applique envers une des trois seules espèces de mammifère en danger critique d'extinction en France.
- La très grande majorité des groupements pastoraux touchés par la prédation n'a pas mis en place des moyens de protection adaptés. Cet état de fait a été souligné dans le rapport des inspecteurs de l'Etat en Ariège l'an dernier.
- Les mesures d'effarouchement envisagées sont inadéquates, et représentent un coût bien plus élevé que le recours aux chiens de protection. Le personnel impliqué va vite s'épuiser en gardes de nuit alors que les chiens sont présents en permanence.

68

Défavorable

- Complètement inutile et stressant pour l'ours
- Les éleveurs doivent mieux protéger leur troupeau

69

Défavorable

- Dans le protocole défini par l'Etat un ours à problème est un animal trop familier vis-à-vis de l'homme, un ours anormalement prédateur et/ou agressif envers l'homme. Or les prédatons qui lui sont reprochées ont été faites en l'absence de toute présence humaine, sur des troupeaux non protégés (pas de clôture électrifiées notamment)
- L'expérience prouve que les mesures de protections sont efficaces sur cet ours (chiens, clôture électrifiées) En l'absence de ces mesures, il a un comportement d'ours normal, c'est à dire de prédation sur des animaux non protégés. Il n'est donc pas légitime de l'effaroucher.
- La France s'est engagé à la protection de la faune sauvage via la signature de la Convention de Berne, et force est de constater que le gouvernement ne manque pas une occasion de manquer à sa parole. La cohabitation est possible!

70

Défavorable

- Décision totalement politique pour les lobbies. Rien ne justifie cette mesure. On va adroit a la catastrophe avec une extinction massive des espèces mais on continue a vouloir détruite ce qui nous entoure. Laissons la nature !!

71

Défavorable

- D'une part l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. J
- D'autre part le vrai problème en Ariège, comme dans l'ensemble des Pyrénées, est l'omniprésence des animaux d'élevage financée qui plus est par de l'argent public et sans aucune concertation.
- Je suis donc contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces.
- Avec 40 misérables ours en France (un bus!!) on effarouche pas, on accroît substantiellement leur nombre.
- Avec un nombre aussi ridicule d'ours il est honteux de se poser des questions et d'argumenter.
- Il n'y a qu'un impératif: protéger les ours et les faire prospérer.

72

Défavorable

- En faisant le nécessaire de protection et en restant avec les troupeaux les ours ne font pas plus de dégâts que des vautours.
- Côté ibérique la population d ours est 4 fois plus supérieur que dans les Pyrénées françaises et y a pas autant de soucis . Eux ils mettent les moyens de se protéger. Plusieurs chiens de protection par troupeaux . Des parcs électrifier. Et tout le reste
- Pourquoi ne pas mettre comme au vautour des zones de nourrissage pour les ours !!!
- Apprenons à vivre ensemble et faisons des efforts pour que ces ours soit tranquille.

- Je pense que la montagne est à tous le monde et tous le monde a sa place ..Le suivi avec un gps sur chaque ours éviterait les attaques

73

Défavorable

- En l'état actuel rien ne permet de penser qu'un ours peut prédateur inconsidérément si l'ensemble des mesures de protection des estives est réalisé.
- Il est impératif d'établir un diagnostic par estive avant d'envisager des mesures contre l'ours qui pourraient avoir comme conséquence de le rendre dangereux et agressif vis à vis de l'homme. Nous ne savons pas grand chose du fonctionnement affectif et social de cet animal que nous avons toujours considéré comme sauvage et prédateur.
- Accepter de partager notre environnement avec les prédateurs c'est une condition nécessaire pour comprendre les interactions relationnelles homme/animal.
- Le seul moyen de réduire les dégâts d'ours est de protéger les troupeaux. Toutes les actions doivent aller dans ce sens, ce qui n'est pas le cas de ces effarouchements.
- Effaroucher les ours dans ces conditions est illégal en regard de la directive européenne « Habitats ». Il y a en effet d'autres solutions, et c'est potentiellement dangereux pour les ours.
- L'effarouchement d'ours anormalement prédateur est déjà prévu et possible dans le cadre du protocole « ours à problème ». Or, aucun ours actuellement présent dans les Pyrénées ne relève de cette catégorie.
- Le tir à balles de caoutchouc est potentiellement dangereux pour les ours, a fortiori s'il est pratiqué par des personnes non-formées et non-expérimentées comme c'est prévu dans ce projet d'arrêté.

74

Défavorable

- espèces protégée au niveau européen, espèce menacée
- Modifier les pratiques humaines avant de détruire ou déranger les espèces vivante.
- Protections des troupeaux et non entrée dans les secteurs montagneux ou l'ours se trouve, y en pas tant que ça.

75

Défavorable

- Est-il possible qu'un jour les autorités sauront gérer de façon intelligente ces aléas dus à la faune sauvage ? Pourquoi ne s'appuient-elles pas sur les conseils de véritables spécialistes. Dans le cas de Goïat, cet ours n'est pas un problème, pourquoi le serait-il en France et non en Slovénie ?? Privilégier les protections sérieuses des élevages et la présence humaine. Non à son effarouchement.
- Non a cet effarouchement absurde. Pourquoi les préfets s'arrogent-ils le droit de vie ou de mort sur des espèces menacées comme c'est le cas pour les ours des Pyrénées ??? Argumentez plutôt auprès des éleveurs pour qu'ils se décident enfin à protéger efficacement leurs troupeaux. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

76

Défavorable

- Existe un protocole our à problème, il suffit de l'appliquer. D'abord mettre en oeuvre les mesures de protection de troupeaux (efficace). Pas d'ours à problème dans les Pyrénées, même Goiat, l'expertise montre le contraire de ce qu'elle veut prouver. Des éleveurs à problème oui!

- L'Etat, en particulier les DDTE, doivent tout mettre en oeuvre pour l'utilisation par les éleveurs des moyens de protection, ce qui n'est pas fait, et imposer à la chambre d'agriculture la diffusion des informations et conseils sur les mesures de protection. Mesures Efficaces, innovantes (elles orientent vers un pastoralisme moderne, qui respecte l'environnement, permet un soin plus attentif aux brebis, et de meilleures retombées économiques -moins de pertes).
- Mission première de l'ETAT sur ce dossier : la protection de l'ours (plan national ours). Favoriser l'effarouchement va l'encontre de cette mission première. Risque me d'avoir l'effet contraire, favoriser plus de déplacement donc potentiellement multiplier les attaques, surtout si ours en insécurité. Cet arrêté est une inversion des priorités : l'éleveur obtus avant l'ours sauvage.

77

Défavorable

- Goiat n'est pas un ours à problème. Les prédations qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées de nuit, alors que le troupeau était mal protégé
- OUI, Goiat commet des prédations mais NON Goiat ne présente pas, un comportement familial. Les prédations se sont déroulées non loin de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc abusifs et inexacts.
- OUI, à la mise en place de moyens de protection efficaces. NON, à l'effarouchement.
- Goiat n'est pas un ours à problème. Les prédations qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées de nuit, alors que le troupeau était mal protégé
- OUI, Goiat commet des prédations, mais NON, Goiat ne présente pas, un comportement familial. Les prédations se sont déroulées non loin de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc abusifs et inexacts.
- OUI, à la mise en place de moyens de protection efficaces. NON, à l'effarouchement.

78

Défavorable

- Goiat n'est pas un ours à problème. Il ne présente pas un comportement familial. Les prédations se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- La seule solution est la mise en place de moyens de protection efficaces. Donc NON, nous n'acceptons pas l'effarouchement de cet ours. Ce serait un effarouchement inutile, inefficace, contre-productif et probablement illégal.
- Les protections correctement mises en place ont prouvé leur efficacité avec l'ours et avec le loup également. il serait bon d'arrêter de céder au lobbying de certains éleveurs.
- Je suis assez attristé de voir que des préfets (ici et ailleurs : Jura, grand est) continuent de promouvoir de telles solutions à une époque où l'on sait que la biodiversité est attaquée de toute part : une extinction de masse est en cours !!! Sauvons ce qui peut l'être

79

Défavorable

- Il est indispensable de protéger les ours ils font parti intégrante de notre biodiversité .Les ours ont toujours existé dans les pyrénéens .Il est indispensable d'accéder a une population viable sur notre territoire .Qu'on leurs foute la paix et qu'on les laisse vivre paisiblement .

80

Défavorable

- Il faudrait peut penser à mettre en place des moyens de défense des troupeaux qui ont fait leurs preuves avant d'en arriver là. On effarouche puis finalement on abat! Comme le loup ?

81

Défavorable

- Il faut d'abord une vraie protection des troupeaux et conditionner les indemnités à l'utilisation de ces outils (clôtures électriques, chiens) et il faut poursuivre le repeuplement pour empêcher la consanguinité qui menace la survie de l'espèce
- L'ours est une espèce absolument protégée
- L'ours appartient au patrimoine commun au même titre que Notre Dame de Paris, il appartient à tous et à l'état de le sauvegarder
- Les protections prises en charge par la collectivité doivent être utilisées. Après tout, les artisans ou commerçants, pour protéger leurs stocks, leurs chantiers, doivent payer de leurs poches alarmes, vigiles, assurances.
- La Slovénie est beaucoup plus petite que la France et compte beaucoup plus d'ours sans problème majeur.

82

Défavorable

- il faut œuvrer sur la protection optimale des troupeaux (ce qui n'est pas le cas actuellement) avant la mise en place d'un éventuel effarouchement
- Préserver la biodiversité

83

Défavorable

- il n'a jamais attaqué l'homme c'est à l'homme de s'adapter en remettant de vrais bergers

84

Défavorable

- Il n'y a pas d'ours à problèmes mais des problèmes de protection des troupeaux sur les estives d'altitude. Tout ours qui évolue dans son milieu naturel peut se révéler prédateur sur des troupeaux non gardés et non surveillés comme cela se pratique couramment dans les Pyrénées.
- La présence de l'ours et des grands prédateurs en général est acceptée et voulue par une majorité de la population française mais aussi par la population locale des zones concernées.
- Face à l'érosion de la biodiversité, la France ne doit pas donner le mauvais exemple face à l'opinion des autres pays de la planète qui préservent leur grande faune.
- Les mesures de conditionnement aversif d'un ours brun ne doivent pas être dictées par les critères du corporatisme agricole.
- La présence de l'ours brun est une garantie d'excellence des milieux naturels pour les générations futures et l'avenir de la planète.

85

Défavorable

- Il n'y a pas lieu d'effaroucher une espèce protégée sous prétexte que certains troupeaux sont attaqués alors qu'ils ne sont pas protégés. La montagne n'appartient pas qu'au pastoralisme. L'ours doit pouvoir y vivre en toute quiétude. la protection des troupeaux est la seule attitude à avoir face aux attaques d'ours. Non à l'effarouchement et oui à la protection de notre patrimoine naturel.

86

Défavorable

- Il suffit de bien protéger les troupeaux pour que les prédatons cessent. Les ours doivent rester dans les nos montagnes, éviter des mesures qui sont en vérité destinées à les en chasser

87

Défavorable

- Il suffit de poser une cloture électrique et d'avoir un bon chien pour garder Goiat à distance, pas besoin de l'effaroucher!
- Goiat n'a pas eu de comportement familier avec les hommes, il est resté à plusieurs centaines de metres des batiments, il n'y a donc pas nécessité de l'effaroucher.

88

Défavorable

- Inefficacité de la mesure d effarouchement
- Mauvaise vue du problème il s agit d améliorer la protection des troupeaux avec des moyens adéquats
- Inadéquation avec les politiques publiques de renforcement de la population d ours pyrénéennes
- Espèce clé de voûte de la chaîne trophique, à laisse tranquille plutôt que effaroucher

89

Défavorable

- Je pense qu'il y a d'autres solutions que de tirer sur un animal (même s'il mange des brebis, c'est la loi de la nature et ça fait des siècles que c'est comme ça). Pourquoi ne pas proposer des fonds pour faire revivre le pastoralisme en montagne : présence de bergers permanente en estives et de chiens de protection ?

90

Défavorable

- Je suis complètement opposé à l'effarouchement des ours qui n'est pas une mesure cohérente avec le comportement des plantigrades.
- Imaginez que ça l'amuse tout ce bruit pour rien; il reviendrait pour provoquer les mêmes réactions.
- Le risque de dérapage des porteurs d'armes n'est pas à écarter et ce serait fatal pour lui ou un accompagnateur.

91

Défavorable

- Je suis contre ces mesures visant à agresser un ours solitaire ; cet ours vit dans son milieu naturel et doit y rester sans être embêté. Les éleveurs n'ont qu'à utiliser des patous. Encore une fois une espèce animale qui pourtant les aide. Nous ne sommes plus au Moyen Âge pour tuer ainsi un ours. Supprimer la vie sauvage alors que celle-ci est réduite à moins de 10% de la population animale mondiale est suicidaire.
- Tuer un animal pour encourager les éleveurs à tuer d'autres animaux est aberrant.
- Le seul moyen de réduire les dégâts d'ours est de protéger les troupeaux. Toutes les actions doivent aller dans ce sens, ce qui n'est pas le cas de ces effarouchements

92

Défavorable

- Je suis contre l'effarouchement des ours dans les Pyrénées. En tant qu'éleveur bovin, je connais l'efficacité des clôtures électriques, tant sur les animaux domestiques que sur la faune sauvage et je considère que le seul moyen de réduire les dégâts d'ours est de protéger les troupeaux.
- Aller à l'encontre de la directive européenne « Habitats » sur la protection de la faune ne fait que démontrer une nouvelle fois l'incompétence de notre administration
- Le tir à balles de caoutchouc est potentiellement dangereux pour les ours, a fortiori s'il est pratiqué par des personnes non-formées et non-expérimentées comme c'est prévu dans ce projet d'arrêté.
- Le meilleur moyen d'effaroucher les ours sans risque est l'utilisation de chiens de protection. Ils sont autonomes, peu chers et très efficaces quand ils sont bien éduqués, en nombre suffisant et dans de bonnes conditions (troupeaux regroupés la nuit). Hors cas exceptionnel, c'est le seul mode d'effarouchement acceptable.
- L'effarouchement d'ours anormalement prédateur est déjà prévu et possible dans le cadre du protocole « ours à problème ». Or, aucun ours actuellement présent dans les Pyrénées ne relève de cette catégorie.

93

Défavorable

- Je suis contre le fait d'effaroucher ces ours, ce qui peut être traumatisant pour eux, c'est de la maltraitance.....Pourquoi les avoir lâchés dans cette région si c'est maintenant pour les maltraiter ?????
- Je considère que c'est cruel !!! les animaux doivent pouvoir vivre en liberté et en PAIX comme les humains !!
- Il y a Maltraitance dans le fait de leur faire peur !!!

94

Défavorable

- Je suis contre l'effarouchement des ours dans les Pyrénées car c'est potentiellement dangereux pour les ours et il y a d'autres solutions.
- Le meilleur moyen d'effaroucher les ours sans risque est l'utilisation de chiens de montagne des Pyrénées, patou des Pyrénées. C'est une race ancienne de chiens de berger. Ils sont autonomes, peu chers et très efficaces quand ils sont bien éduqués, en nombre suffisant et dans de bonnes conditions (troupeaux regroupés la nuit).
- Le tir à balles de caoutchouc est dangereux pour les ours, a fortiori s'il est pratiqué par des personnes non-formées et non-expérimentées comme c'est prévu dans ce projet d'arrêté.

- Effaroucher les ours est inutile si les troupeaux sont bien protégés et inefficaces s'ils ne le sont pas. Il est impossible de faire comprendre à un ours qu'il ne doit pas s'attaquer à des troupeaux sans protection !
- Le seul moyen de réduire les dégâts d'ours est de protéger les troupeaux. Toutes les actions doivent aller dans ce sens, ce qui n'est pas le cas de ces effarouchements.

95

Défavorable

- Je suis contre l'effarouchement des ours dans les Pyrénées sauf ours à problèmes, or, aucun ours actuellement présent dans les Pyrénées ne relève de cette catégorie. Laisser la biodiversité en paix et obliger les éleveurs à redevenir berger et à réapprendre les méthodes ancestrales d'élevage dans un environnement non aseptisé non "anthroseptisé", où la nature est redevenue un semblant de ce qu'elle est, naturelle. Merci.
- En Europe, entre agriculture, gestion des forêts et urbanisation, les espaces sauvages se font rares (...) l'influence de l'homme est partout. La réintroduction d'ours ou de loup est une bonne chose pour l'autorégulation de la nature. L'exemple le plus flagrant est celui de la réintroduction du loup dans le parc naturel de Yellowstone. Disparu dans les années 1920, réintroduit en 1994, le loup « a opéré une transformation à grande échelle d'un écosystème asphyxié » Cf. Reportage Arte !
- Les bergers ont autre chose à faire la nuit que d'effaroucher les ours. Déjà très occupés la journée, ils doivent se reposer la nuit.
- Le tir à balles de caoutchouc est potentiellement dangereux pour les ours, a fortiori s'il est pratiqué par des personnes non-formées et non-expérimentées comme c'est prévu dans ce projet d'arrêté. Vous voyez bien comment ont évolué nos samedi après midi, voulez vous voir la même chose arriver dans nos chers montagnes, en autorisant un nouveau levier à fait divers ?
- OUI, Goyat commet des prédatons, mais NON, contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goyat ne présente pas, à ce jour, un comportement familier. Les prédatons se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts

96

Défavorable

- Je suis contre les mesures d'effarouchement de l'ours brun dans les Pyrénées. Car des moyens de protection des troupeaux qui ont fait leurs preuves (barrières électrifiées, chien de garde des troupeaux) existent qui permettent la cohabitation intelligente entre les hommes et les ours.

97

Défavorable

- Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces. L'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goyat est un ours à problème. Quand on voit la disparition des insectes, de la biodiversité, des grands mammifères, quelle honte de ne pas vouloir partager équitablement la planète, et quel manque d'humanité et de compassion pour le règne du vivant....
- Les ours sont utiles, nécessaires... pas comme les chasseurs...

Défavorable

- Je suis CONTRE vu nos observations sur les estives les plus prédatées en 2018: pas de protections électrifiées et regroupement le soir, des chiens de garde peu nombreux ou mal éduqués, des bergers non formés la protection des troupeaux pour l'ours et pas assez nombreux. De plus il faudrait compter le nombre de moutons à la montée puis à la descente pour avoir réalité des pertes et sachant qu'il y a déjà 5% de perte naturelle.....
- Sur certaines estives il y a trop de moutons vu le biotope et la difficulté de rassembler les individus tous les soirs. De plus un sur-pâturage est constaté dans les parties facile d'accès et disparition de flore et de petits mammifères. Je précise que dans ces secteurs les grands rapaces sont en diminutions.
- Les éleveurs montent généralement une fois par semaine (souvent le dimanche) pour ravitailler le berger et voir son troupeaux, il me semble que cela n'est pas suffisant dans un secteur où il y a la présence d'ours.
- Comme les éleveurs acceptent les primes dues aux "dégâts" des ours ils doivent accepter l'ours et même dire "merci à l'ours".
- Pourquoi les syndicats agricole, pastoralisme, éleveurs refusent-ils le dialogue avec les associations de protection de la nature ?

Défavorable

- L'ours n'est pas un problème, il faudrait que les agriculteurs surveillent leurs troupeaux et des patous.
- Voir en vallée d'Aure, Louron (moutons à l'abandon)
- Que les agriculteurs travaillent au lieu de monter dans les estives 1 fois par semaine
- Laisser les ours en paix dans certaines zones
- Rien de plus

Défavorable

- L'expertise de l'ONCFS du 9 mai 2019 sur le comportement de l'ours brun « Goyat », à l'est des Hautes-Pyrénées, ne démontre pas qu'il est un ours trop familier (contrairement aux "considérants" du projet d'arrêté préfectoral), ni qu'il est un ours anormalement prédateur.
- Le comportement prédateur de cet ours par opportunisme ne correspond pas à un « ours à problèmes » : ses prédations répétées, de nuit, sont la conséquence de mesures de protection des troupeaux insuffisantes.
- En outre, l'introduction de cet ours mâle en Catalogne, le 6 juin 2016, visait à conforter l'état de conservation de la population ursine dans les Pyrénées et son effarouchement nuira au maintien de l'espèce dans un bon état de conservation.
- La mise en œuvre de tirs de conditionnement aversif contre l'ours « Goyat », que l'on ne peut qualifier d'ours au comportement atypique, ne se justifie pas.
- Au printemps, l'Ours brun (*Ursus arctos*) consomme essentiellement des aliments riches en protéines végétales et animales.
- La mise en œuvre de tirs de conditionnement aversif contre l'ours « Goyat », que l'on ne peut qualifier d'ours au comportement atypique, ne se justifie pas.

- NON aux tirs de conditionnement aversif sur l'ours « Goiat » ! OUI à la mise en place de moyens de protection des troupeaux efficaces !
- Par un jugement du 28 janvier 2014, le Tribunal administratif de Pau avait annulé 2 arrêtés du Préfet des Hautes-Pyrénées, en date respectivement du 1er août 2012 et du 26 juin 2013, autorisant des tirs d'effarouchement sur l'ours brun « Cannellito ».
- Le Préfet n'avait pu démontrer que cet ours avait causé des dommages importants à l'élevage ovin et qu'aucune autre solution satisfaisante n'avait pu être mise en place.
- Le comportement prédateur de cet ours par opportunisme ne correspondait pas à un « ours à problèmes » : ses prédations étaient la conséquence de l'absence de mesure de protection des troupeaux.

101

Défavorable

- L'ours brun bénéficie d'un statut de protection au niveau européen. Son implantation dans les Pyrénées reste très fragile. Toute intervention de type effarouchement va nuire à la conservation de cette l'espèce. En conséquence, il est primordial d'envisager d'autres mesures et d'aider et inciter les éleveurs à mieux protéger leurs troupeaux.
- Les moyens de protection financés par l'Etat sont efficaces : regroupement des troupeaux la nuit, clôtures électriques, chiens de protection (patous).
- Plus de 80% des dégâts constatés concernent des troupeaux non ou mal protégés. Tous les éleveurs d'Europe et du Monde protègent leurs troupeaux des prédateurs potentiels avec ces mêmes techniques et avec efficacité (les dégâts par ours sont dans les Pyrénées 3 à 5 fois supérieurs à ce qui est constaté ailleurs ...).

102

Défavorable

- L'ours est dans son habitat naturel, vous avez décidé de le réintroduire, il est donc maintenant immoral d'essayer de le faire fuir en lui engendrant des douleurs par balles même si elles sont en caoutchouc.
- Embaucher des bergers qui protègent correctement leurs troupeaux en les rassemblant le soir plutôt que de les laisser éparpillés. L'ours est dans son habitat naturel il est évident qu'il peut s'en prendre à ce qui est pour lui de la denrée alimentaire.

103

Défavorable

- La France doit se battre pour sa biodiversité !
- L'ours des Pyrénées en est l'un des symboles. Il est absolument inadmissible de prévoir son dérangement sous prétexte que les éleveurs et bergers ne font pas leur travail de protection de leurs troupeaux domestiques !!
- Effaroucher les ours dans ces conditions est illégal en regard de la directive européenne « Habitats »
- La protection des troupeaux (berger, chiens, clôture électrifiée) est le seul moyen efficace pour la co-habitation avec la faune sauvage. Il faut poursuivre et renforcer la promotion et les aides pour la protection des troupeaux. Les éleveurs de troupeaux n'ont protégés ne doivent en aucun cas être indemnisés par l'Etat en cas de dégât.

- Cet ours, Goiat, n'est pas un ours à problème. Les prédatons qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées de nuit, en l'absence de présence humaine, alors que le troupeau était mal protégé (clôtures non-électrifiées, chiens de protection trop jeunes pour être efficaces ...). Il ne présente pas de comportement familial. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- On constate un déficit persistant de moyens de protection des troupeaux dans les secteurs concernés. Il devient urgent de généraliser des moyens de protection correctement dimensionnés. Ceci est obligatoire pour déclencher des indemnisations suivant l'UE. La pratique de l'effarouchement des ours n'est pas une solution valable et encore moins pérenne. Je suis totalement opposée à ce projet d'arrêté préfectoral relatif à une autorisation de mesures de conditionnement aversif d'un ours.

104

Défavorable

- La nature n'appartient pas aux hommes.
- La faune sauvage est une chance ,il n'y a que la France qui ne sait pas la prendre.Tout commence par la protection des troupeaux.Il faut envoyer les bergers français faire des stages en Italie où loups et ours vivent en harmonie avec les hommes.
- Il n'y a pas assez d'ours et de loups,il faut les laisser en paix.La France vient faire la morale aux pays qui détruisent leur faune sauvage et elle n'est pas capable de préserver la sienne.Tout ça pour l'argent.Préserver la faune sauvage c'est préserver l'avenir des hommes.
- Relâcher d'autres plantigrades sur nos territoires.C'est une nécessité.
- Il existe des moyens pour protéger les troupeaux.C'est juste l'homme qui est fainéant pour les mettre en place.

105

Défavorable

- Laisser ces pauvres bêtes tranquilles, la population humaine double tous les 30 ans et la part de territoire qui doit revenir aux autres espèces diminue à vue d'oeil. Personnellement, je préfère une montagne peuplée d'animaux qu'une montagne peuplée d'humains avec ses élevages intensifs pour nourrir une population humaine toujours croissante.

106

Défavorable

- Laissez ces Ours tranquilles. Personne ne respectera ce type de balle et tous les moyens seront bons pour mettre les ours à terre sous prétexte de défendre les bêtes.

107

Défavorable

- Laissez vivre les ourses en paix laissez vivre tous les animaux dans leur habitat naturel une cohabitation est tout a fait possible avec les humains respectueux des animaux les autresdoivent réfléchir et s'éduquer pour comprendre la nature plutôt que la tuer l'anéantir
- MAIS quel monde allons nous laisser a nos enfants et petits enfants ????? sans animaux ??? désertique ???
- Laissez les animaux et les ourses en paix merci
- Laissez les vivre sereinement
- Arrêtez de détruire la nature
- Arrêtez de détruire les animaux

- Réfléchissez un peu juste un peu au sens de la vie !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!
- Je suis pour un monde sans chasseurs une nature sereine et vraie et non pas des animaux élevés et lâchés uniquement pour le plaisir de certains à tuer !
- Laissez la nature vivre merci de respecter la nature et les animaux la vie dans les montagnes n'est pas un stade de foot avec trompettes et klaxons laissez les ours vivre en paix

108

Défavorable

- Laissons la Nature agir librement et à ses créatures originelles vivre sur leurs terres d'origine !

109

Défavorable

- Le projet n'est pas pertinent. De plus un animal qui est attaqué peut devenir méchant.
- Pourquoi cette animal serait plus un pb que les autres ? Quel périmètre lui accorder vous ? La biodiversité disparaît à vue d'oeil. Et on ne serait pas gérer trois Ours qui sont dans les Pyrénées !
- Comment font ceux qui ont des Tigres ?

110

Défavorable

- Le seul moyen de réduire les dégâts d'ours est de protéger les troupeaux. Toutes les actions doivent aller dans ce sens, ce qui n'est pas le cas de ces effarouchements envisagés.
- Le meilleur moyen d'effaroucher les ours sans risque est l'utilisation de chiens de protection. Ils sont autonomes, peu chers et très efficaces quand ils sont bien éduqués, en nombre suffisant et dans de bonnes conditions (troupeaux regroupés la nuit). Hors cas exceptionnel, c'est le seul mode d'effarouchement acceptable.
- Les prédatons pouvant être très différentes d'un lieu à l'autre ne sont pas liées à des ours à problème, mais aux moyens de protection et aux méthodes de gardiennage. En exemples concrets, nous avons une estive en Ariège rompue à la protection depuis des années, avec trois chiens pour 450 bêtes, et qui n'a connu aucune perte en 2017 et 2018 ; et une autre estive de 2000 bêtes dans la vallée voisine qui a toujours refusé les protections, et qui concentre 20% des pertes de l'Ariège en 2018.
- Nous n'avons donc pas des ours à problème, mais des estives à problème.
- Rappelons aussi que la France est le pays de l'Union Européenne ayant les dommages ovins les plus élevés par ours, par loup, ou par lynx. 6 à 20 fois plus élevés que les autres pays. Tous les éléments pointent vers des protections inexistantes ou non opérationnelles. Les pistes de progrès sont donc importantes avant de se rabattre vers des solutions compromettant la bonne conservation de ces espèces.

111

Défavorable

- Le seul moyen de réduire les dégâts d'ours est de protéger les troupeaux. Toutes les actions doivent aller dans ce sens, ce qui n'est pas le cas de ces effarouchements.
- Effaroucher un ours est inutile si les troupeaux sont protégés et inefficace s'ils ne le sont pas.

112

Défavorable

- Le sous-équipement en moyens de protection du secteur Barousse-Louron-Saint Lary a pu entraîner une accentuation du comportement naturellement opportuniste de cet ours. Il devient urgent de généraliser des moyens de protection correctement dimensionnés.
- L'ONCFS a noté que les moyens de protection mis en place ici sont inadéquats, c'est donc la seule mesure à prendre, d'autant qu'une vidéo prouve que l'ours en question est bien repoussé par des moyens de protection normaux.
- Nous devons changer notre regard vis à vis du monde sauvage, sinon l'IBPES l'a prédit il y a peu : 1 millions d'espèces disparaîtront d'ici 10 ans.
- Les prédateurs apex sont les clés de voute du développement de la biodiversité, il faut leur laisser des territoires et des proies sauvages pour qu'ils puissent exister, les plans de chasse doivent être révisé à la baisse très largement en priorité. Il en va de notre propre survie et celle de nos enfants et de l'humanité dans son ensemble.

113

Défavorable

- L'effarouchement est une mesure ponctuelle, il faut se concentrer sur des mesures durables de protection des élevages et infrastructures (clôtures électrifiées, chiens de protection)
- Le classement de l'ours Goyat en tant qu'"ours à problème" n'est pas fondé au regard du peu de mesure de protection dont bénéficiaient les troupeaux et infrastructures mentionnés dans les conclusions de l'ONCFS
- L'ours brun est une espèce autochtone de l'environnement pyrénéen avec laquelle il est possible de cohabiter, cela a pu être montré en d'autres lieux, notamment en Espagne (chaîne cantabrique : plus de 200 individus, des politiques de protection à la fois de l'espèce, des troupeaux et des infrastructures qui ont fait leurs preuves)
- L'ours brun est un élément emblématique qui a des aspects patrimoniaux et touristiques forts dans les Pyrénées
- Les politiques européennes dans ce domaine sont en faveur de la protection de la biodiversité, et en faveur de mesure de cohabitation mutuellement profitables

114

Défavorable

- L'effarouchement ne fonctionne pas, comme cela a été prouvé à de nombreuses reprises. C'est la protection des troupeaux qu'il faut renforcer.

115

Défavorable

- L'effarouchement n'est pas une solution viable à long terme. Ce type d'action ferait partie des "erreurs de gestion", dans la lignée des actions où l'Homme s'obstine à porter la Nature à bout de bras. La solution doit se porter vers des techniques efficaces et constructives, à savoir la protection des ruchers et des troupeaux, notamment la nuit. Ces techniques fonctionnent et les actes de prédation de Goyat ont été portés sur des troupeaux/ruchers non ou mal protégés.
- L'État ne doit pas se soumettre à la pression du lobby agro-pastoral ! Les anti-ours refusent les moyens de protection car "accepter les indemnisations et les subventions pour la protection, c'est accepter l'ours". Ce type d'argument ne doit pas mener à la situation ridicule que serait l'effarouchement des ours.

- L'effarouchement n'est que repousser le problème à l'exploitation voisine où les systèmes de protection seront absents ou faibles.

116

Défavorable

- Les enclos d'un troupeau doit être électrifié pour être efficace ce qui n'est pas toujours le cas
- L' état préfère toujours être du coté des éleveurs, ce n'est pas un bon exemple de cohabitation pour les espèces protégés, la biodiversité

117

Défavorable

- Les mesures de pacquage des brebis et de garde par un patou sont + efficaces
- Recréer des poste de bergers, qui restent presents sur place, la ou c'est necessaire
- Stop à l'appauvrissement de la bio diversité. La planète est en danger
- Mieux indemniser les attaques d'ours sur les cheptels
- Déplacer quelques ours des zones à forte densité vers des zones vierges d'ours dans les Pyrénées

118

Défavorable

- Les moyens techniques pour empêcher l'ours de s'approcher des ruches
- sont faciles à mettre en place comme dans les Monts Cantabriques et dans
- les Asturies : clôtures électriques
- Ce n'est qu'un ours, la France peut faire face de façon pacifique !

119

Défavorable

- Les ours ne sont agressifs que s'ils se sentent en danger les effrayer juste au cas est inutile
- Il faut revaloriser le métier de berger traditionnel et arrêter avec de gros cheptels surveillés de loin en 4x4
- Faire plis de prévention auprès des randonneurs pour savoir quelle attitude adopter en cas de rencontrer
- Ces tirs risquent plus d'énerver les individus visés et d'avoir l'effet inverse

120

Défavorable

- Les ours sont menacés de disparition

121

Défavorable

- Les prédatons qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées de nuit, alors que le troupeau était mal protégé (clôtures non-électrifiées, chiens de protection trop jeunes pour être efficaces ...)
- Le sous-équipement en moyens de protection du secteur Barousse-Louron-Saint Lary a pu entraîner une accentuation du comportement naturellement opportuniste de cet ours. Il devient urgent de généraliser des moyens de protection correctement dimensionnés.

122

Défavorable

- Les prédatons qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées de nuit, alors que le troupeau était mal protégé (clôtures non-électrifiées, chiens de protection trop jeunes pour être efficaces ...).
- Les prédatons se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- La seule solution est la mise en place de moyens de protection efficaces.
- Contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familial. Les prédatons se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- OUI, la seule solution est la mise en place de moyens de protection efficaces. Donc NON, nous n'acceptons pas l'effarouchement de cet ours. Ce serait un effarouchement inutile, inefficace.
- La mise en place de clôtures électriques a suffi pour faire cesser toute prédation de Goiat sur ruchers, on remarquera que les protections en place justifiant pour le préfet le conditionnement aversif de l'ours Goiat sont loin d'être à niveau : clôtures ou parcs non électrifiés, et chiens de protection en cours d'éducation.
- Il est encore une fois regrettable qu'il n'y ait aucune anticipation vis-à-vis de l'équipement en moyens de protection, tout va se réaliser dans l'urgence.

123

Défavorable

- L'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème.
- Les prédatons qui sont reprochées à cet ours se sont passées durant la nuit, alors que le troupeau était mal protégé (clôtures non électrifiées) et que les chiens de protection n'étaient pas bien éduqués car trop jeunes.
- L'ours Goiat commet certes des prédatons mais ne présente pas de comportement familial.
- Il faut déployer des mesures de protection des troupeaux efficaces et ne pas effaroucher l'ours Goiat.
-

124

Défavorable

- L'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours GOIAT serait un ours à problème. Les prédatons qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées de nuit et sur un troupeau mal protégé par une clôture non électrifiée et un chien trop jeune et mal préparé. Ce qui démontre également que l'ours GOIAT n'a pas un comportement familial puisqu'il s'attaque de nuit à un troupeau très accessible.
- Les moyens de protection du secteur Barousse-Louron-Saint Lary trop faibles ont pu entraîner une accentuation des visites de Goiat. Il est donc plus urgent de mettre des moyens de protection efficaces que de faire des tirs de nuit. Ce qui de toute façon est obligatoire pour déclencher des indemnités suivant l'UE. D'autres ours ont commis des prédatons dans cette zone avec la même facilité.

- On a établi que la simple présence de clôtures électriques a suffi pour faire cesser toute prédation de Goiat sur ruchers, des vidéos en témoignent et cela a été souligné par l'ONCFS dans son rapport 2017 (pages 15 & 36). Par ailleurs il n'y a eu aucune prédation chez l'éleveur de Ris jusqu'à la regrettable euthanasie de son chien de protection, ce qui montre qu'un chien expérimenté est efficace contre Goiat.
- En résumé, les protections en place sont insuffisantes : clôtures ou parcs non électrifiés, chiens de protection en cours d'éducation. Ce seul fait augmente les prédatons. Donc avant de lancer des personnes non formées aux tirs à balles de caoutchouc dangereuses autant pour les animaux que pour les personnes, sur la piste de l'ours Goiat, il est urgent de mettre à niveau la protection des troupeaux.
- Pour toutes ces raisons, j'estime que l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces.

125

Défavorable

- L'ours brun est une espèce sauvage et protégé
- L'ours brun est une espèce sensible au dérangement
- Les effarouchements dérangeront toutes les autres espèces animales.
- Trop de place aux activités humaines et pas assez envers la faune sauvage.
- Les ours changeront simplement de territoire. Le problème de gardiennage restera lui.

126

Défavorable

- L'Ours brun, à l'image des autres animaux sauvages pyrénéens est un pilier de notre écosystème. Si le pastoralisme est important, il ne doit pas se faire au détriment des espèces sauvages, d'autant plus quand les éleveurs ne sécurisent pas convenablement leurs troupeaux.

127

Défavorable

- L'ours brun, comme l'ensemble de la vie sauvage, mérite que l'on respecte sa quiétude et son milieu naturel. L'effarouchement me semble inapproprié et inutile.

128

Défavorable

- L'ours en question n'est pas un ours à problème puisque les moyens de protection sont efficaces lorsqu'ils sont mis en place.
- L'expertise de l'ONCF ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème.
- Les prédatons se sont déroulées de nuit, hors présence humaine et à quelques centaines de mètres des bâtiments donc les termes de l'arrêté sont inexacts.
- La solution est la mise en place de moyens de protection efficaces et non l'effarouchement inefficace.

129

Défavorable

- L'ours est sur son lieu d'habitat. Ce sont aux hommes de s'adapter et non aux ours.
- L'ours fait partie du patrimoine et de la biodiversité pyrénéenne
- Les éleveurs ont déjà plein d'aides concernant les sois disant agressions par l'ours de leur bêtes. Ils voudraient et les aide et la disparition des ours.

130

Défavorable

- L'Ours est une espèce protégée en voie d'extinction. Les hommes doivent éviter tout dérangement de l'animal. C'est le patrimoine mondial de l'humanité.
- La seule mesure d'effarouchement qui doit être autorisée est l'utilisation de chiens spécialisés. Ceci préserve à la fois l'environnement et les pratiques ancestrales d'élevage.
- Ce ne sont pas les minorités locales qui doivent imposer leur idées. La protection de l'environnement relève de la démocratie, aux niveaux national et mondial.
- Nous ne sommes pas les propriétaires des espèces animales qui constituent la biodiversité. Nous en sommes les responsables. Effaroucher un animal dans son biotope est un non-sens.
- Les Européens en montrant qu'ils respectent la biodiversité dans leurs territoires pourront servir d'exemple aux autres régions du monde. L'effort local est un devoir pour le reste du monde.

131

Défavorable

- L'ours est une espèce protégée. Il est un des symboles de notre biodiversité. Il est inacceptable de prendre de tels mesures quand notre biodiversité est tellement en danger.
- Des mesures de protections des ruches et des troupeaux sont plus simples et pas plus cher.

132

Défavorable

- L'ours Goiat n'est pas un ours à problème, les troupeaux sont laissés seuls de nuit en extérieur, sans protection et donc des proies faciles pour la prédation.
- Un animal qui tue une proie à proximité d'habitations n'est pas un animal familier mais simplement un animal qui a faim. La pression sur la faune exercée par la chasse en est peut être la cause. Plus de gibiers, moins de proximité des grands prédateurs, c'est simple à comprendre et facile à mettre en place.... Inutile d'harcéler la faune sauvage pour ce type de solution.
- Les clôtures électriques suffisent à stopper l'ours, comme les chiens de protection. Ces moyens sont à mettre en place et l'oncfs devrait s'employer à trouver des solutions en ce sens plutôt que de vouloir "dresser" des animaux sauvages en tirant dans tous les sens: troupeaux mis en situation propice pour l'attaque de loups dans les alpes avec tireurs embusqués au dessus du troupeau pour pouvoir tirer sur le loup (espèce protégée rappelons le) et maintenant l'oncfs s'en prend aux ours!!
- Tous les moyens de protection disponibles ne sont pas mis en place pour empêcher les prédatons de Goiat ou d'autres animaux sauvages sur les troupeaux. Il est donc inacceptable de s'en prendre à une espèce protégée en tentant de l'effaroucher, ce qui ne fera que déplacer le problème ou le retarder, compte tenu du fait que c'est l'humain qui doit s'adapter et apprendre à vivre avec l'ours en mettant des stratégies intelligentes en place et non l'inverse: les ours ne sont pas à dresser!!

- La facilité n'est jamais une solution satisfaisante. Je suis donc contre l'effarouchement de l'ours Goiat et pour les mesures de protections qui ont fait leurs preuves: clotures électrifiées et chiens de protection.

133

Défavorable

- L'Ours Goiat n'est pas un ours à problème. Il faut veiller à la bonne mise en place des moyens de protection déjà existant.

134

Défavorable

- L'ours n'est pas à problème contenu du peu d'interactions qu'il a avec l'Homme et du peu de dégâts occasionnés
- Des solutions alternatives existent: garde renforcée avec des chiens
- Ours est une espèce strictement protégée qui reste menacée d'extinction
- Nous vivons une période d'effondrement de la biodiversité et tous les maillons sont particulièrement important à conserver
- L'ours participe au bon fonctionnement de l'écosystème

135

Défavorable

- L'ours n'est pas dangereux, les troupeaux doivent être encadré par des chiens de troupeau.
- Les ours sont utiles à la nature puisqu'ils en font parti. Il existe des chiens de troupeau très valable de nos jours.

136

Défavorable

- mesure inefficace car déplace le problème mais ne le règle pas
- Dangereux pour l'ours car risque de blessure ou de mort sur une poulation encore sensible
- Il faut protéger les troupeaux plutôt que de s'en prendre à l'ours
- L'ours Goiat n'est pas reconnu par le protocole ours à problème qui permet uniquement l'effarouchement
- Je souhaite protéger l'ours et les éleveurs mais pas de cette façon

137

Défavorable

- mettre en place des actions à destination de éleveurs afin qu'ils protègent mieux leurs troupeaux ,leurs donner de vrais moyens (techniciens mieux formés et plus nombreux,meilleur dressage des chiens....) et arrêter d'indemniser des attaques de chiens de particuliers

138

Défavorable

- Non à l'efarouchement des Ours

139

Défavorable

- Non à l'effarouchement, d'abord la mise en place des mesures de protection des troupeaux
- En effet, la présence des chiens de protection et la surveillance active des bergers sont des moyens d'effarouchement naturels qui ont prouvé leur efficacité quand ils sont bien mis en œuvre, ainsi que l'utilisation de parcs électrifiés.
- Goïat n'est pas un ours à problèmes.
- C'est un ours mâle de grande taille ayant des besoins en protéines élevés.
- Il est sensible aux mesures de protection, chiens de protection et électrification.
- Sa présence doit entraîner la plus grande attention sur les mesures de protection, mais pas l'effarouchement, d'autant que les actions d'effarouchement artificiel n'ont pas fait la preuve de leur efficacité.
- John. D. C. Linnell (2000, Norwegian Institute for Nature Research, Taste aversive conditioning, Carnivore damage prevention news) et Skuban (2011, Dem Braunbären auf der Spur) expliquent que l'ours brun ne fait pas d'association entre l'effarouchement (peur, douleur) et le troupeau, mais avec l'endroit où il se trouve et continue de fréquenter le bétail sur des lieux proches dans des délais courts. On peut déduire qu'il n'y a pas d'apprentissage à long terme. L'effarouchement est inefficace.
- Pire, les effarouchements artificiels constitueront un dérangement qui peut entraîner une anormale dispersion des ours, qui, dans un comportement tout à fait normal, conduiront de nouvelles prédations sur de nouveaux sites. L'effarouchement peut donc mener à une dissémination des ours qui n'est pas recherchée et qui peut devenir problématique.
- De plus, l'effarouchement devenu possible risque de se traduire dans l'esprit de certains acteurs par une plus grande permissivité à déranger la faune sauvage protégée. Certains acteurs risquent de s'engouffrer dans des pratiques d'effarouchement incontrôlées.
- En conclusion : Entre aléas de la réaction des ours et certitudes du dérangement de la faune sauvage, les autorités doivent s'en tenir au respect de la loi :
- pas de dérangement de la faune sauvage protégée.

140

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goïat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces

141

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goïat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces.
- Ce sont les élevages qui sont à problèmes et non les animaux sauvages qui sont ici chez eux.
- Les éleveurs ne tiennent que grâce à nos impôts par le biais de subventions. Il faut arrêter ce système de maintien à bout de bras d'activités qui ne servent à rien et détruisent la nature
- Ces consultations, on l'a vu, on le sait, ne servent à rien.
- La faune sauvage sera toujours la grande perdante.
- J'écris sans aucun espoir mais je m'en souviendrai au moment de voter.
- Il faut mettre en place de vraies mesures de protection avant d'envisager des actions d'effarouchement ou de destruction qui ne servent à rien.

142

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces.
- Le sous-équipement en moyens de protection du secteur Barousse-Louron-Saint Lary a pu entraîner une accentuation du comportement naturellement opportuniste de cet ours. Il devient urgent de généraliser des moyens de protection correctement dimensionnés.
- Contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familial. Les prédations se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- Selon le protocole ours à problème, Goiat n'est pas un ours à problème : les prédations qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées de nuit, alors que le troupeau était mal protégé (clôtures non-électrifiées, chiens de protection trop jeunes pour être efficaces ...)

143

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces.
- OUI, Goiat commet des prédations, mais NON, contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familial. Les prédations se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- La seule solution est la mise en place de moyens de protection efficaces. Par conséquent, l'effarouchement de cet ours est totalement inutile, inefficace, contre-productif et probablement illégal.

144

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces.
- Oui, Goiat commet des prédations, mais non, contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familial. Les prédations se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- Le déclin des vallées et du pastoralisme est historique et non imputable à l'ours.
- L'homme n'est pas le maître de la nature, il en fait partie. Toute attaque contre la biodiversité est une attaque contre l'homme lui-même et un pas de plus vers son anéantissement.
- Stop aux lobbys des chasseurs.

145

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces.
- Pour préserver la biodiversité, qui est notre plus important patrimoine, il faut favoriser la cohabitation plutôt que l'exclusion et/ou la destruction d'espèces. C'est à l'homme de s'adapter à son environnement, en le respectant, non en le dénaturant à des fins purement pratiques et économiques.

- Nous sommes de plus en plus nombreux en France à orienter nos choix de lieux de vacances en fonction des politiques environnementales locales. Pour ma part, je ne séjourne plus dans les départements où la tauromachie bénéficie de dérogations. Je pense aussi éviter la Haute-Savoie qui projette d'ouvrir la chasse cet été.

146

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces.
- non ces mesures seront inefficaces et modifieront négativement le comportement de l'animal et il faudra encore prendre d'autres mesures.
- Alors qu'il nous faut tout simplement réapprendre à vivre avec la nature
- non Les prédations qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées de nuit, alors que le troupeau était mal protégé (clôtures non-électrifiées, chiens de protection trop jeunes pour être efficaces ...)
- Les bergers doivent exercer leur métier au lieu de jouer aux bobos urbains naturels
- NON, contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familier. Les prédations se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- L'Etat doit arrêter de prendre des décisions sur un affect limité dans le temps et sur des rapports de technocrates qui ont pour effet d'anéantir la vie naturelle.

147

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces. OUI, les associations ont validé le protocole ours à problème. Mais NON, Goiat n'est pas un ours à problème. Les prédations qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées de nuit, alors que le troupeau était mal protégé (clôtures non-électrifiées, chiens de protection trop jeunes pour être efficaces ...).
- OUI, Goiat commet des prédations, mais NON, contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familier. Les prédations se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts. OUI, la seule solution est la mise en place de moyens de protection efficaces. Donc NON, nous n'acceptons pas l'effarouchement de cet ours.
- Il devient urgent de généraliser des moyens de protection correctement dimensionnés. Ce point devient obligatoire de toutes façons pour déclencher des indemnisations, suivant l'UE. D'autant que d'autres ours ont commis des prédations dans cette zone avec la même facilité : le déficit persistant en moyens de protection pourrait entraîner un renforcement du comportement prédateur de certains ours par opportunisme, et la solution n'est pas de les effaroucher.
- les moyens de protection correctement dimensionnés sont efficaces vis-à-vis de Goiat : La mise en place de clôtures électriques a suffi pour faire cesser toute prédation de Goiat sur ruchers. C'est également souligné par l'ONCFS dans son rapport 2017. L'éleveur de Ris n'avait pas eu de prédation jusqu'à la regrettable euthanasie de son chien de protection : ce qui montre qu'un chien expérimenté peut être efficace contre Goiat.
- On remarquera que les protections en place justifiant pour le préfet le conditionnement aversif de l'ours Goiat sont loin d'être à niveau : clôtures ou parcs non électrifiés, et chiens de protection en cours d'éducation.

148

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces.
- OUI, les associations ont validé le protocole ours à problème. Mais NON, Goiat n'est pas un ours à problème.
- Les prédatons qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées de nuit, alors que le troupeau était mal protégé (clôtures non-électrifiées, chiens de protection trop jeunes pour être efficaces ...)
- OUI, Goiat commet des prédatons, mais NON, contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familier. Les prédatons se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- OUI, la seule solution est la mise en place de moyens de protection efficaces. Donc NON, nous n'acceptons pas l'effarouchement de cet ours. Ce serait un effarouchement inutile, inefficace, contre-productif et probablement illégal.
- Le sous-équipement en moyens de protection du secteur Barousse-Louron-Saint Lary a pu entraîner une accentuation du comportement naturellement opportuniste de cet ours. Il devient urgent de généraliser des moyens de protection correctement dimensionnés.
- Ce point devient obligatoire de toutes façons pour déclencher des indemnisations, suivant l'UE. D'autant que d'autres ours ont commis des prédatons dans cette zone avec la même facilité : le déficit persistant en moyens de protection pourrait entraîner un renforcement du comportement prédateur de certains ours par opportunisme, et la solution n'est pas de les effaroucher.
- Or, les moyens de protection correctement dimensionnés sont efficaces vis-à-vis de Goiat :
- La mise en place de clôtures électriques a suffi pour faire cesser toute prédation de Goiat sur ruchers.
- C'est également souligné par l'ONCFS dans son rapport 2017. Voir ICI (pages 15 & 36). On remarquera que les protections en place justifiant pour le préfet le conditionnement aversif de l'ours Goiat sont loin d'être à niveau : clôtures ou parcs non électrifiés, et chiens de protection en cours d'éducation.

149

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces. » et à personnaliser leur message avec les arguments qui leur tiennent à cœur.
- il a été prouvé que des ruches peuvent être protégés par une barrière électrifiée, alors pourquoi ne pas faire de même pour les troupeaux??? les ours font parti de la biodiversité et doivent être protégés d'autant qu'ils sont très peu nombreux dans nos Pyrénées!!! il y a également les patous reconnus pour faire fuir l'ours et garder correctement le troupeau!!! nous devons travailler ensemble avec les éleveurs pour arriver à des accords respectant l'ours et les troupeaux!!!

150

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces. » et à personnaliser leur message avec les arguments qui leur tiennent à cœur.

151

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces. Il faut réapprendre à respecter les animaux sauvages et à vivre en bon voisinage avec eux si l'on veut transmettre un monde vivable aux futures générations.
- Les protections par clôtures électriques sont efficaces alors pourquoi effaroucher des animaux au risque de les rendre agressif ou de générer des accidents? Cet ours ne s'approche que de nuit et hors présence humaine. Des clôtures suffisent à arrêter ses prédations, ce n'est pas un ours à problème.

152

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces. Le seul moyen de réduire les dégâts d'ours est de protéger les troupeaux. Toutes les actions doivent aller dans ce sens, ce qui n'est pas le cas de ces effarouchements.
- •OUI, Goiat commet des prédations, mais NON, contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familial. Les prédations se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- •OUI, la seule solution est la mise en place de moyens de protection efficaces. Donc NON, nous n'acceptons pas l'effarouchement de cet ours. Ce serait un effarouchement inutile, inefficace, contre-productif et probablement illégal.
- •La mise en place de clôtures électriques a suffi pour faire cesser toute prédation de Goiat sur les ruchers.
- •L'éleveur de Ris n'avait pas eu de prédation jusqu'à la regrettable euthanasie de son chien de protection : ce qui montre qu'un chien expérimenté peut être efficace contre Goiat.
- •On remarquera que les protections en place justifiant pour le préfet le conditionnement aversif de l'ours Goiat sont loin d'être à niveau : clôtures ou parcs non électrifiés, et chiens de protection en cours d'éducation.
- Il est encore une fois regrettable qu'il n'y ait aucune anticipation vis-à-vis de l'équipement en moyens de protection, tout va se réaliser dans l'urgence, ce qui est la pire des méthodes

153

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces. Les prédations qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées de nuit, alors que le troupeau était mal protégé (clôtures non-électrifiées, chiens de protection trop jeunes pour être efficaces ...)
- Goiat commet des prédations, c'est avéré. Mais contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familial. Les prédations se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont inexacts
- La seule solution est la mise en place de moyens de protection efficaces : ces moyens, correctement dimensionnés sont efficaces vis-à-vis de Goiat : cf vidéo et rapport de l'ONCFS de 2017 sur un rucher avant et après protection. La mesure de protection du rucher s'est révélée totalement efficace contre Goiat.

154

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces. Les prédations qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées de nuit, alors que le troupeau était mal protégé (clôtures non-électrifiées, chiens de protection trop jeunes pour être efficaces ...)
- OUI, Goiat commet des prédations, mais NON, contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familier. Les prédations se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. La mise en place de clôtures électriques a suffi pour faire cesser toute prédation de Goiat sur ruchers

155

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Je suis contre son effarouchement et pour la mise en place de moyens de protection efficaces.
- Goiat ne présente pas à l'heure actuelle un comportement familier. Les attaques qu'il a commis se sont déroulés de nuit et en l'absence de présence humaine.
- Des moyens de protection adaptés sont efficaces vis à vis de Goait. Responsable de dégâts sur des ruchers, les attaques de Goait ont cessé une fois ces derniers protégés. (ONCFS Rapport 2017 p.15,36)
- Sur 2 des 3 attaques de Goait les troupeaux présentent une absence de chiens de protection (pour une attaque) ou la présence de chiens de protection en cours d'éducation. Goait ne peut être tenu responsable de ces pertes d'animaux quand les moyens de protection engagés sur le terrain ne sont pas à la hauteur.

156

Défavorable

- Non, l'expertise de l'ONCFS ne démontre pas que l'ours Goiat est un ours à problème. Les protections décrites par l'expertise ONCFS consistent en une clôture non électrifiée dont la résistance mécanique était manifestement insuffisante pour résister à un ours, ainsi qu'à deux chiens de protection encore inexpérimentés et non accompagnés d'un chien mature. Si c'est le niveau de protection attendu dans les Pyrénées, les prédations ont de beaux jours devant elles.
- Les expériences de protection effectives déjà effectuées avec Goiat ont montré leur efficacité :
- La mise en place de clôtures électriques a suffi à faire baisser drastiquement les prédations sur ruchers (dernier rapport ROB)
- L'éleveur de Ris n'a pas eu de prédation jusqu'à l'euthanasie de son chien de garde : un chien expérimenté peut donc être efficace contre Goiat.
- Goiat ne se risque pas à effectuer des prédations en Haute-Garonne rive droite, où les troupeaux sont bien protégés
- De trop nombreuses estives de l'Ariège ne sont encore pas équipées ou insuffisamment (nombre de chiens entre-autres : exemple Arréou citée dans le rapport des inspecteurs). L'analyse de vulnérabilité, censée dimensionner les moyens de protection, devrait être réalisée préalablement avant de qualifier une estive comme protégée et autoriser des effarouchements. De même la poursuite d'une conduite en escabot entraînera des pertes quelles que soient les protections.

- Cet arrêté est particulièrement confus et montre une précipitation des services de l'Etat : alors que l'ONCFS parle d'un ours à problèmes par comportement « anormalement prédateur », l'arrêté préfectoral invoque « un comportement familial ». Les éléments montrent que ce n'est pas le cas : les prédatations prétextant l'arrêté se sont certes déroulées près d'habitations, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- Toute autre mesure pour éloigner les ours des estives que la mise en place des moyens de protection chiens/berger/regroupement nocturne, correctement dimensionnés, n'auront pour conséquence que l'usure des forces humaines mobilisées (bergers d'appui, ONCFS) et la dépréciation des services de l'Etat. Trop peu d'estives ont dimensionné leurs protections comme Soulas, ou Crabère-Melles, qui elles peuvent être réellement qualifiées de protégées.

157

Défavorable

- Notre conseil d'administration, après en avoir délibéré, dénonce ce projet d'arrêté à titre expérimental de mesures d'effarouchement de l'ours brun des Pyrénées et s'oppose à son application.
- Un protocole d'effarouchement existe déjà pour les cas "dit ours à problème" et aucune raison justifie actuellement l'extension de ce protocole, car il n'y pas d'ours à problème dans les Pyrénées.
- Il y a juste des ours qui vivent normalement leur vie d'animaux sauvages et qui par opportunisme prédatent des brebis d'élevage dans les estives mal protégées voire pas du tout protégées.
- Avant de prendre des options punitives contre ces ours qui ne font que suivre leur instinct de prédateurs, il serait urgent de contraindre les éleveurs réticents d'assurer une protection optimale pour se prémunir d'attaques surprises.
- Les effarouchements envisagés par cet arrêté sont, soit des gadgets qui n'auront aucune réelle efficacité, soit des moyens s'apparentant à des actes de chasse, ce qui risque de rendre l'animal craintif, peut-être, mais agressif aussi et donc plus dangereux pour l'homme.
- Et enfin nous rejoignons également les conclusions du CNPN que nous faisons en grande partie nôtres.

158

Défavorable

- Notre pays s'est engagé dans la protection de notre biodiversité et ne pas s'y conformer est un reniement de cet engagement.

159

Défavorable

- Nous devons réapprendre à vivre avec la faune sauvage qui nous entourent. Oui, les ours sont des prédateurs et il en va du devoir des hommes d'être prudent et de prendre des mesures de protections mais pas ce genre de mesures agressifs envers l'animal.
- Les ours bruns ne sont pas naturellement agressifs envers les hommes. La première réaction d'un ours est de s'enfuir lorsqu'il croise un homme.
- La vie et l'équilibre de celle-ci dépend de la présence de grands prédateurs. Celle-ci permet une vraie régulation naturelle des espèces.
- La France ne compte pas énormément d'ours (peut être une cinquantaine) dans ses territoires et cela semble pourtant être un problème énorme. Nous devrions tout faire pour préserver cet animal du danger d'extinction.

160

Défavorable

- On laisse les ours dans leur milieu naturel ils étaient là bien avant cet idiot d'humain !
- Quant aux éleveurs ils n'ont pas à venir sur leur territoire !
- On peut inverser la vapeur en effrayant les éleveurs !

161

Défavorable

- OUI, Goiat commet des prédatons, mais NON, contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familier. Les prédatons se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiments, mais de nuit et en l'absence de présence humaine. Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts.
- OUI, la seule solution est la mise en place de moyens de protection efficaces. Donc NON, nous n'acceptons pas l'effarouchement de cet ours. Ce serait un effarouchement inutile, inefficace.
- Cet ours ne s'en est pas pris à l'espèce humaine.
- Il faut mettre en place des moyens de protection des troupeaux.
- L'ours n'est pas imprégner

162

Défavorable

- Oui, la seule solution est la mise en place de mesures de protection (qui ont prouvés par ailleurs leur efficacité) /gardiennage effectif des troupeaux, patous, enclos la nuit .
- Non, Goiat n'est pas un ours à problème . Les prédatons qui lui sont reprochées se sont toutes déroulées la nuit, alors que le troupeaux était mal protégé .
- OUI, goiat commet des prédatons? mais NON, contrairement à ce que prétend l'arrêté, Goiat ne présente pas, à ce jour, un comportement familier . Les prédatons se sont déroulées à quelques centaines de mètres de bâtiment mais de nuit et en l'absence de présence humaine . Les termes employés dans l'arrêté sont donc tout à fait abusifs et inexacts .

163

Défavorable

- Pas de ces mesures tant que les troupeaux ne sont pas 100% protégés
- Il n'y a pas d'ours à problèmes dans les Pyrénées actuellement
- Stop aux indemnisations à tout va
- La population d'ours est en danger sa sauvegarde doit être la priorité

164

Défavorable

- Plus de protection des troupeaux, bergers, enclos de nuit.
- Responsabiliser les éleveurs, pas de protection, pas de dédommagement.
- L'Ours est une chance pour la biodiversité et l'éco tourisme.

165

Défavorable

- Plutôt que d'effrayer les ours, il faut mettre en place une protection des troupeaux par bergers et chiens, et ne plus les laisser errer seuls ou quasiment seuls dans les estives. Qui plus est, la prédation doit être acceptée, pour préserver la bio diversité. Elle est de toute façon très limitée.
- Effaroucher les ours va impact et leur comportement naturel, et perturber leur alimentation, élevage des jeunes, ...
- En tant qu'humains, nous devons apprendre à faire de la place aux animaux sauvages que nous avons tout fait pour exterminer. Notre avenir en dépend.
- Les estives me paraissent surpeuplées et surexploitées, sans surveillance très visible.
- D'autres pays ont su laisser cohabiter activités humaines et faune sauvage, avec des conflits limités : Espagne, Italie, Slovénie, Turquie, Namibie,...

166

Défavorable

- Projet allant à l'encontre du bien-être animal. Plutôt valoriser des mesures plus respectueuses.

167

Défavorable

- Protégez mieux les troupeaux et tout ira bien.
- Stoppons de détruire la biodiversité.
- Non à l'effarouchement des ours.
- La cohabitation est possible si les troupeaux sont protégés par des bergers et leurs chiens.
- Il faut arrêter de laisser les troupeaux livrés à eux mêmes.
- C'est un métier !

168

Défavorable

- Réviser plutôt les conditions de pacage en montagne, surtout quand on sait que beaucoup d'éleveurs du Couserans achètent du foin en Espagne (à quoi servent les estives, alors ?)
- Créer des emplois autour de l'ours (notamment un poste au moins à l'ONCFS, des guides etc comme dans les grands parcs américains) et non l'éloigner. Montagne à sanctuariser en parc national
- Montagne à sanctuariser quand l'ours est là : pas de chasses, pas d'estives. Ou du moins revoir sérieusement les modes d'estives en se fondant aussi sur l'histoire (chiens, garde plus importante, pacage des brebis et déplacement vers le haut comme c'est encore le cas dans les Alpes au fur et à mesure que l'été avance)
- Ne pas céder au lobby des chasseurs (qui sont quasi tous éleveurs), d'ailleurs de moins en moins populaires cf réseaux sociaux

169

Défavorable

- Soit il ne fallait pas réintroduire l'ours où maintenant qu'il est là le gérer soit en lui créant des zones de repas mais quel intérêt cet effarouchement ? Voir si il fait trop de dégâts les capturer et les remettre dans leur lieu d'origine

170

Défavorable

- Trop de stress et de douleur
- Contre

171

Défavorable

172

Défavorable

173

Défavorable

174

Défavorable

175

Défavorable

176

Défavorable

177

Défavorable

178

Défavorable

179

Défavorable

180

Défavorable

181

Défavorable

182

Défavorable

183

Défavorable

184

Défavorable

185

Défavorable

186

Défavorable

187

Défavorable

188

Défavorable

189

Défavorable

190

Défavorable

191

Défavorable

192

Défavorable

193

Défavorable

194

Défavorable

195

Défavorable

196

Défavorable